RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2022/1502 DU CONSEIL

du 9 septembre 2022

mettant en œuvre l'article 21, paragraphe 5, du règlement (UE) 2016/44 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2016/44 du Conseil du 18 janvier 2016 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie et abrogeant le règlement (UE) n° 204/2011 ([1]), et notamment son article 21, paragraphe 5,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 18 janvier 2016, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2016/44.

(2) Le 18 juillet 2022, le comité du Conseil de sécurité des Nations unies institué en application de la résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité des Nations unies a mis à jour les informations relatives à une personne faisant l'objet de mesures restrictives.

(3) Il y a donc lieu de modifier l'annexe II du règlement (UE) 2016/44 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe II du règlement (UE) 2016/44 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 9 septembre 2022.

Par le Conseil
Le président
J. SÍKELA

([1]) JO L 12 du 19.1.2016, p. 1.

ANNEXE

À l'annexe II du règlement (UE) 2016/44, la mention 6 est remplacée par le texte suivant:

«6. **Nom: 1: ABU 2: ZAYD 3: UMAR 4: DORDA**

Titre: n.d. **Désignation: a)** Directeur de l'organisation de la sécurité extérieure. **b)** Chef de l'organisme de renseignement extérieur. **Date de naissance:** 4 avril 1944 **Lieu de naissance:** Alrhaybat **Pseudonyme fiable: a)** Dorda Abuzed OE **b)** Abu Zayd Umar Hmeid Dorda **Pseudonyme peu fiable:** n.d. **Nationalité:** n.d. **Numéro de passeport:** passeport libyen FK117RK0, délivré le 25 novembre 2018 à Tripoli (date d'expiration: 24 novembre 2026) **Numéro national d'identification:** n.d. **Adresse:** Libye (État/lieu présumé: décédé) **Date d'inscription:** 26 février 2011 (modifications les 27 juin 2014, 1er avril 2016, 25 février 2020 et 18 juillet 2022) **Renseignements divers:** Inscrit en application du paragraphe 15 de la résolution 1970 (interdiction de voyager). Inscrit le 17 mars 2011 en application du paragraphe 17 de la résolution 1970 (gel des avoirs).».